

**Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école de
musique et danse sur la commune de Plouescat**
Marché de prestations de services n°2024_05

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : Procédure adaptée restreinte

Candidature à remettre avant le lundi 13 mai 2024,
17 heures

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école de musique et danse sur la commune de Plouescat.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

Le marché n'est pas alloti.

2.2 Tranches

Le contrat est divisé en deux tranches :

- Une tranche ferme : Bâtiment RT 2020
- Une tranche optionnelle : Bâtiment HQE

Le candidat retenu à l'issue de la phase candidature devra répondre dans le contrat à la tranche ferme (Projet en RE 2020) et à la tranche optionnelle (Projet en HQE)

La tranche optionnelle sera affermie au regard des conditions de faisabilité. Son affermissement aura lieu, le cas échéant, au plus tard à la validation de la phase APS.

En cas d'affermissement de la tranche optionnelle, à l'issue de la phase APS, celle-ci se substituera la tranche ferme. De ce fait, le second tableau du cadre A de ce contrat remplacera le 1^{er} tableau pour la prise en compte des coûts et paiements de l'opération.

Aucune indemnité d'attente ni aucune indemnité de dédit n'est due en cas de non-affermissement ou de retard dans l'affermissement de la tranche optionnelle.

2.3 Date et délai de la prestation

La date prévisionnelle de commencement de la prestation est fixée à septembre 2024. Le contrat débutera à l'émission d'un ordre de service.

Le marché prendra fin à l'issue de la Garantie de Parfait Achèvement.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Type de procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, en application des articles L 2123-1, R 2123-1 1°, R 2172-1 et R 2172-5 du code de la commande publique.

3.2 Procédure restreinte

La procédure est restreinte. Par conséquent, elle se déroule en deux étapes :

Etape 1 : Sélection des candidatures (trois sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures)

Etape 2 : Transmission d'une offre technique et financière par les candidats sélectionnés et choix de l'offre la mieux disante

A l'occasion de l'étape 2, une esquisse sera demandée aux candidats. Elle sera rémunérée 4 000 € HT. Chaque candidat sélectionné sera rémunéré pour cette esquisse excepté l'attributaire du contrat (la prime étant considérée comme intégrée à ses honoraires). Cette prime pourra être diminuée si l'offre remise n'est pas complète ou ne répond pas au programme.

3.3 Dépôt de question et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des candidatures ou des offres. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des candidatures ou des offres. Le nombre de jour comprend le jour de remise des candidatures ou des offres.

4. Réponse des entreprises pour l'étape 1 (sélection des candidatures)

4.1 Groupement d'entreprises

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

4.2 Dépôt de la candidature

La candidature doit être déposée avant **le lundi 13 mai 2024, 17 heures**. Elle est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt). Aucun dépôt papier ne sera accepté. En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des candidatures et uniquement dans ce cas-là, la candidature peut être envoyée par mail à l'acheteur via une plateforme permettant l'envoi de fichiers volumineux. Elle ne sera ouverte qu'après la date et l'heure limite de remise des candidatures. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

4.3 Contenu de la candidature

La candidature doit contenir les documents suivants :

- Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2)
- Le dossier de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2) reprenant les points demandés dans la trame du dossier de candidature
- Un extrait KBis
- Les attestations fiscales
- Les attestations sociales
- Les attestations d'assurances
- Un dossier sur la société décrivant les moyens humains et matériels
- La prévision de groupement ou de sous-traitance pour chacune des prestations
- Tous moyens laissés à la discrétion du candidat pour prouver ses qualifications professionnelles

En cas de cotraitance, il est nécessaire de transmettre les mêmes pièces pour tous les cotraitants.

Si besoin, vous pouvez utiliser le modèle de déclaration de cotraitance et le modèle de déclaration de sous-traitance présents dans le DCE.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre.

4.4 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières.

5. Réponse des entreprises pour l'étape 2 (choix de l'offre)

5.1 Visite des lieux

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. La prise de rendez-vous se fait auprès de Madame Katell GESLIN au 06.24.80.04.93 ou 02.98.69.10.44 ou par mail à katell.geslin@hlc.bzh. Les visites devront avoir lieu avant les 8 derniers jours de consultation car aucune question ne sera possible après.

5.2 Dépôt et contenu de l'offre

Les modalités de dépôt et de contenu de l'offre seront communiquées ultérieurement aux candidats sélectionnés.

5.3 Critères de choix de l'offre

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur 100 points, pondérée au vu des critères suivants :

- Prix (30 points)
- Valeur technique (70 points)

Les critères sont analysés comme suit :

Le critère PRIX (30 points) correspond au montant indiqué dans le contrat. Ce critère est analysé selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{30 \times \text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat noté}}$$

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui peuvent être constatées dans le détail quantitatif estimatif sont rectifiées par rapport aux prix du bordereau des prix unitaires, et c'est le montant ainsi rectifié qui est pris en considération pour le jugement des offres.

Le critère VALEUR TECHNIQUE (70 points) est apprécié à partir des différents éléments présentés dans le mémoire technique :

- Note du candidat montrant sa bonne compréhension du programme et des attentes de la Maîtrise d'Ouvrage – Méthodologie proposée pour mener à bien le projet (30 points)
- Qualité de l'Esquisse et de l'audition (30 points)
- Délai – Planning prévisionnel de la phase Etudes (10 points)

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère prix.

5.4 Audition - Négociation

Il sera procédé, au cours de la consultation, à une audition des 3 candidats retenus à l'issue de la phase candidature. Cette audition aura lieu le mardi 3 juillet - matin.

En outre, l'acheteur se réserve la possibilité de réaliser une ou plusieurs séries de négociation par tout moyen (écrit ou oral) et pouvant porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...). En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

6. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 5.1).